CONVENTION

POUR LA CREATION D'UN GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE

APPARENCES, CORPS ET SOCIETES

CONVENTION

POUR LA CREATION D'UN GROUPEMENT D'INTERET SCIENTIFIQUE

APPARENCES, CORPS ET SOCIETES

ENTRE:

Pour le CERHIO (Centre de Recherches Historiques de l'Ouest) – UMR CNRS 6258, Rennes, L'université Rennes 2,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est sis : Place du recteur Henri le Moal, CS 24307, 35043 RENNES cedex, Représentée par son Administrateur provisoire, M. Amine AMAR, Ci-après désignée « Rennes 2 »

Et

Pour le Musée des Arts Décoratifs, collections mode et textile, Paris, Les Musées des Arts Décoratifs, Association reconnue d'utilité publique (loi de 1901) dont le siège est sis : 107 rue de Rivoli, 75001 Paris, Représenté par leur directeur, M. Olivier GABET, Ci-après désigné « Musée des Arts Décoratifs »

Et

Le Musée de l'Armée, Paris Établissement public national à caractère administratif et culturel, dont le siège est sis : Hôtel National des Invalides, 129 rue de Grenelle, 75007 Paris, Représenté par son directeur, le Général Christian BAPTISTE, Ci-après désigné « Musée de l'Armée »

Et

Le Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, Marseille, Établissement public à caractère administratif, dont le siège est sis : 1, Esplanade du J4, CS10351, 13213 Marseille cedex 02 Représenté par son président, M. Jean-François CHOUGNET, Ci-après désigné « MuCEM »

Et

Le Centre National du Costume de Scène et de la Scénographie, Moulins, Musée de France, Établissement public de coopération culturelle, dont le siège social est sis : Quartier Villars, route de Montilly, 03000 Moulins,

Représenté par sa directrice, Mme Delphine PINASA, Ci-après désigné « CNCS »

Et

Germanisches Nationalmuseum, Nüremberg, dont le siège est sis : Kartäusergasse 1, D – 90402 Nürnberg, Allemagne Représenté par son Directeur Général, Prof. Dr. G. Ulrich GROSSMANN, Ci-après désigné « *Germanisches Nationalmuseum* »

Et

IEFSEM (*Institute of Ethnology and Folklore Studies with Ethnographic Museum*) – BAS, Sofia, dont le siège est sis : Bl. 6, Acad. Georgy Bonchev Str., 1113 Sofia, Bulgarie Représenté par son directeur, Assoc. Prof. Petko HRISTOV, PhD, Ci-après désigné « Musée national d'Ethnographie»

Et

Victoria and Albert Museum, Londres, dont le siège est sis : Cromwell Road, London, SW7 2RL, Royaume Uni, Représenté par son directeur-adjoint, M. Beth MCKILLOP, Ci-après désigné « Victoria and Albert Museum »

Et

Pour La Direction des collections et des relations avec les musées québécois, Musées de la Civilisation, Québec,

Les Musées de la Civilisation,

dont le siège est sis : 16, rue de la Barricade, Case Postale 155, Succursale B, Québec, Québec, G1K 7A6, Canada

Représenté par sa directrice, Mme Katy TARI,

Ci-après désigné « Musées de la Civilisation »

Et

Royal Ontario Museum, Textiles & Costume, Department of World Cultures, Toronto, dont le siège est sis : 100 Queen's Park, Toronto, Ontario, Canada M5S 2C6, Représenté par la Conservatrice principale, Dr. Alexandra PALMER (PhD), Nora E. Vaughan Fashion Curatorship

Ci-après désigné « Royal Ontario Museum »

Et

Pour The Bata Shoe Museum, Toronto,

Dont le siège est sis : 327 Bloor Street, West Toronto, Ontario, Canada, M5S 1W7 Représentée par sa conservatrice en chef, Mme Elizabeth SEMMELHACK,

Ci-après désigné « The Bata Shoe Museum »

Et

Pour l'IRHiS (Institut de Recherches Historiques du Septentrion) – UMR CNRS 8539, Lille, L'Université de Lille 3 – Sciences humaines et sociales,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,

dont le siège est sis : 3, rue Barreau, Domaine Universitaire de Pont de Bois, BP 60149, 59643 Villeneuve d'Ascq cedex,

Représentée par sa présidente, Mme Fabienne BLAISE,

Ci-après désignée « Université Lille 3 »

Et

Pour le LARHRA (Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes) - UMR CNRS 5190, Lvon.

L'Université Lumière Lyon 2

dont le siège est sis : 86 rue Pasteur, 69635 Lyon Cedex 07,

Représentée par son président : Jean-Luc MAYAUD, Ci-après désignée « Université Lumière Lyon2 »

Et

L'INHA (Institut National d'Histoire de l'Art), Paris, Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est sis : 2 rue Vivienne, 75002 Paris, Représenté par sa directrice générale, Mme Antoinette LENORMAND-ROMAIN, Ci-après désigné « INHA »

Et

Pour le LAHIC (Laboratoire d'Anthropologie et d'Histoire de l'Institution de la Culture) – IIAC (Institut Interdisciplinaire d'Anthropologie du Contemporain), Paris, L'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est sis : 190-198 Avenue de France, 75244 Paris

Représentée par son président, M. Pierre-Cyrille HAUTCOEUR,

Ci-après désignée « EHESS »

Et

Pour le POLEN (Pouvoirs Lettres Normes - EA 4710), Orléans,

L'Université d'Orléans,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,

dont le siège est sis : Château de la Source, avenue du Parc Flora, BP 6749, 45067 Orléans Cedex 2,

Représentée par son président, M. Youssoufi TOURE,

Ci-après désignée « Université d'Orléans »

Et

Pour le CRESAT (Centre de Recherche sur les Économies, les Sociétés, les arts et les techniques - EA 3436), Mulhouse,

L'Université de Haute Alsace,

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,

dont le siège est sis : 2 rue des Frères Lumière, 68093 Mulhouse cedex,

Représentée par sa présidente Christine GANGLOFF-ZIEGLER,

Ci-après désignée « Université de Haute Alsace »

Et

L'Université de Sienne, Sienne,

dont le siège est sis : Ufficio di Presidenza, Dipartimento di Storia e dei beni culturali, via Roma 56, Università di Siena, Siena, Italie

Représentée par sa présidente, Mme Gabriella PICCINNI,

Ci-après-désignée « Université de Sienne »

Et

Pour le *Dipartimento di Economia e Management - Università degli Studi di Brescia*, Brescia, L'Université de Brescia,

dont le siège est sis : Piazza Mercato, 15, 25122 Brescia, Italia

Représentée par son recteur, M. Sergio PECORELLI,

Ci-après désignée « Université de Brescia »

Et

Pour le *Département History of Textile Arts (Institute of Art History), Université de Berne*, L'Université de Berne,

dont le siège est sis : Hochschulstrasse 4, 3012 Bern, Suisse,

Représentée par son Vice-Recteur de la Recherche, Prof. Dr. Christian LEUMANN,

Ci-après désignée « Université de Berne »

Et

Pour l'*Institut für Kunst und Materielle Kultur, Technische Universität Dortmund*, L'Université de Dortmund,

dont le siège est sis : Emil-Figgestr. 50, 44227 Dortmund, Allemagne,

Représentée par son Vice-Recteur de la Recherche, Prof. Dr. Ing. Dirk BIERMANN,

Ci-après désignée « Université de Dortmund »

Et

Pour l'Institute for Education in the Arts, Fashion and Styles, Vienne,

Commission permanente du 9 sept 2016 - Rapport n° 4

L'Académie des Beaux-Arts,

dont le siège est sis : Schillerplatz 3, 1010 Vienna, Autriche,

Représentée par sa rectrice, Mme Eva BLIMLINGER,

Ci-après désignée « Académie des Beaux-Arts de Vienne »

Et

Le New Europe College, Bucarest,

dont le siège est sis : Str. Plantelor nr. 21, Bucarest, Roumanie, Représenté par sa Directrice scientifique, Mme Anca OROVEANU,

Ci-après-désigné « New Europe College »

Et

L'Université Erasmus, Rotterdam, *School of History, Culture and Communication*, dont le siège est sis : Burgermeester Oudlaan, 50, Postbus 1738, 3000 Rotterdam, Pays-Bas Représentée par son directeur, M. Ben WUBS, Ci-après désignée « Université Erasmus »

Et

The Saxo Institute, Université de Copenhague, dont le siège est sis : Karen Blixens Vej 4, 2300 Copenhagen, Danemark, Représenté par son directeur, M. Anders HOLM RASMUSSEN, Ci-après désigné « The Saxo Intitute »

Et

Pour la *School of Textiles and Design, University Heriot Watt*, Édimbourg, L'Université Heriot-Watt, Édimbourg, dont le siège est sis : Scottish Borders Campus, Netherdale, Galashiels, TD1 3HF, Écosse, Représentée par son Directeur de la Recherche, M. George STYLIOS, Ci-après-désignée « Université Heriot-Watt »

Et

L'Université de Warwick,

Constituée par Charte Royale sous le numéro RC000678,

dont le siège est sis : University House, Kirby Corner Road, Coventry, CV4 8UW, Royaume Uni, Représentée par sa Vice-directrice, chargée des Services de soutien à la recherche, Mme Jane PREWETT,

Ci-après-désignée « Université de Warwick »

Et

Pour le *Dress History Collective, University of Brighton,* L'Université de Brighton (École des Sciences humaines et sociales),

Commission permanente du 9 sept 2016 - Rapport n° 4

dont le siège est sis : Faculty of Arts, University of Brighton, 10/11, Pavilion Parade, Brighton, BN2 1RA, Royaume Uni,

Représentée par le Directeur de l'École des Sciences humaines et sociales, Dr. Paddy MAGUIRE, Ci-après-désignée « Université de Brighton »

Et

Pour la Ryerson School of Fashion, Ryerson University, Toronto,

L'Université Ryerson,

dont le siège est sis : Faculty of Communication & Design, Ryerson University, 350 Victoria St., Toronto, ON M5B 2K3, Canada,

Représentée par son Doyen associé, chargé de la Recherche universitaire et des Activités créatives, M. Charles H. DAVIS,

Ci-après-désignée « Université de Ryerson »

Et

L'Université Laval, Faculté des Lettres et Sciences humaines, Québec, dont le siège est sis : 1030, av. des Sciences-Humaines, Local 3237, (Québec) G1V 0A6, Canada, Représentée par son Doyen, M. Michel DE WAELE, Ci-après désignée « Université Laval »

Et

L'Université de Notre-Dame, Indiana, Dont le siège est sis : 940, Grace Hall, Notre Dame, Indiana 46556, USA, Représentée par le Directeur du Service de la Recherche, M. Greg LUTTRELL, Ci-après désignée « Université de Notre-Dame »

Ci-après désignés individuellement « Partie » et ensemble « Parties ».

Préambule

La constitution du GIS résulte d'échanges développés autour de l'histoire des apparences, après les colloques et/ou expositions Modes en miroir : la France et la Hollande au temps des Lumières, Paris 2005 ; Vêtir nos identités, Rennes 2007 ; Fastes de cour et cérémonies royales : le costume de cour en Europe, 1650-1800, Versailles 2009. Des publications récentes, dans le domaine des apparences, des pratiques vestimentaires et des apprêts donnés au corps, ont nourri la réflexion. Celle-ci aboutit aujourd'hui la création d'un GIS Apparences, Corps et Sociétés.

Ces échanges ont mis au cœur de la réflexion la nécessaire complémentarité entre universitaires et chercheurs des musées, ainsi que le nécessaire croisement de disciplines comme l'histoire, l'ethnographie, la sociologie, l'histoire de l'art. Il apparaît aux porteurs du projet de GIS que ces complémentarités sont aujourd'hui trop peu développées en France, créant impasses et contradictions dans la construction des connaissances scientifiques. Cette situation résulte d'une divergence ancienne entre les approches historienne et muséale de l'histoire du vêtement, de coupures thématiques (entre pratiques vestimentaires et apprêts donnés au corps ; entre modes parisiennes et régionales ; etc.), du relatif isolement de la recherche menée en France par rapport à celle qui se développe à l'étranger.

Le GIS Apparences, Corps et Sociétés entend développer l'histoire des apparences à partir des problématiques qui sont à la croisée de l'histoire de la culture matérielle et des techniques, du corps et du genre. Il rapprochera les sources en mettant en valeur les objets à côté des textes, images, etc.; en construisant à partir de leur diversité les méthodes de travail appropriées, résolument pluridisciplinaires, tant pour la recherche que pour la valorisation des connaissances (colloque, exposition, publication).

ARTICLE 1 OBJET, FORME ET COMPOSITION DU GIS

1.1 Objet

Il est créé entre les Parties un Groupement d'Intérêt Scientifique nommé Apparences, Corps et Sociétés, dont l'objet est de promouvoir la recherche dans le domaine de l'histoire des apparences du corps, en France et dans les sociétés européennes, depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours. La thématique des apparences inclut l'appareil vestimentaire mais aussi l'ensemble des apprêts donnés au visage et au corps, des postures.

Le GIS *Apparences, Corps et Sociétés* se propose de mettre à l'étude en permanence deux programmes sexennaux, renouvelables par moitié tous les trois ans. Chacun d'eux consistera en journées d'études, colloques, expositions, etc., donnant lieu à la fin du cycle à une publication.

Ces programmes trouvent leur fondement dans un texte : *Orientations scientifiques. Pour un renouvellement de la recherche dans l'étude des apparences*, qui constitue l'Annexe 1, partie intégrante de la convention.

Ils sont arrêtés par le Comité Directeur, défini ci-après, dans les conditions précisées à l'article 2.1.3. Ils font l'objet, pour leur exécution, de demandes de subventions spécifiques.

1.2 Forme

Le GIS ne peut en aucun cas constituer une autorité supérieure à celle des Parties. Il ne constitue pas une structure opérationnelle de recherche, au sens du CNRS. Il n'a pas de personnalité morale.

1.3 Composition du GIS

1.3.1 Membres du GIS

Le GIS est formé des Parties signataires de la présente convention. La liste des membres est actualisée régulièrement et portée en Annexe 2 à la présente convention.

D'autres Membres peuvent adhérer au GIS. Les Membres sont des institutions internationales, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou leurs équivalents à l'étranger, des musées ou institutions patrimoniales, des associations concernées par le domaine de recherche défini dans le préambule.

Toute nouvelle adhésion est soumise à une décision du Comité Directeur ci-après défini, prise à l'unanimité des Parties contractantes. Toute nouvelle adhésion fera l'objet d'un avenant à la présente convention, signé des Parties.

1.3.2 Partenaires ponctuels

Des organismes publics ou privés concernés ou intéressés par les questions traitées par le GIS peuvent participer à des actions spécifiques, particulièrement à ses programmes sexennaux de recherche. Les modalités de ce partenariat sont définies par des conventions particulières conclues avec ces organismes au nom du GIS par l'établissement gestionnaire désigné à l'article 3.2.

ARTICLE 2 LES INSTANCES DU GIS

Le fonctionnement du GIS est assuré par :

- le Comité Directeur.
- deux Commissions Exécutives,
- le directeur assisté de deux directeurs-adjoints.

Le Comité Directeur est une cellule de réflexion scientifique. Sa principale fonction est de définir les orientations scientifiques du GIS et d'arrêter les programmes sexennaux de recherche.

Ceux-ci sont mis en œuvre par les Commissions Exécutives, constituées de membres du GIS et de partenaires contractuels liés au GIS le temps d'un programme.

L'activité du GIS est évaluée par quatre Personnalités Scientifiques Invitées.

2.1 Le Comité Directeur

2.1.1 Composition

Il est créé un Comité Directeur réunissant un représentant de chacune des Parties, désigné par elle. Les quatre personnalités scientifiques visées à l'article 2.1.4 sont invitées permanents au Comité Directeur, sans voix délibérative.

Le Comité Directeur est présidé par le directeur du GIS, ou en son absence par l'un des

directeurs-adjoints (désignés en vertu de l'article 2.3.1), qui sont membres de droit du Comité Directeur.

Les fonctions des membres du Comité Directeur sont bénévoles.

2.1.2 Fonctionnement

Le Comité Directeur se réunit au moins une fois par an, sur convocation du directeur du GIS qui peut également le réunir à la demande d'une des Parties.

En plus des réunions formelles prévues à l'alinéa ci-dessus, le directeur peut consulter les membres du comité par tout moyen de télécommunication que celui-ci aura approuvé.

Il délibère à la majorité simple des membres présents ou représentés par procuration, dans la limite de deux par porteur, et sous réserve des décisions décrites aux articles 1.3.1, 3.3, 9.2 et 9.3.

Des personnalités extérieures peuvent être entendues par le Comité Directeur, si la majorité de ses membres en ont formulé le souhait, en qualité d'experts, avec voix consultative.

L'ordre du jour de chaque réunion du Comité Directeur est établi par le directeur du GIS et diffusé au minimum quinze jours avant la date de la réunion.

Le directeur du GIS établit le compte rendu de chaque réunion et l'adresse aux membres du comité pour approbation avant diffusion.

2.1.3. Compétences

Le comité a notamment pour fonction :

- de décider des orientations scientifiques en général, et de mettre à jour, chaque fois que nécessaire, le texte d'orientations scientifiques ;
- de décider de la réalisation d'autres opérations spécifiques sur proposition de l'un de ses membres ;
 - de discuter et approuver le programme annuel d'activité ;
- d'arrêter tous les trois ans un nouveau programme sexennal de recherche ; de désigner tous les trois ans les membres de la nouvelle Commission Exécutive, dans les conditions définies à l'article 2.2.1 ;
- d'approuver ou de modifier les demandes de subventions spécifiques définies à l'article 3.1.5, formulées par les Commissions Exécutives, et d'en assurer la gestion ;
- d'examiner le rapport d'activité scientifique et financier élaboré par le directeur du GIS ; d'entendre l'avis des Personnalités Scientifiques Invitées, définies ci-après, sur celui-ci ;
- de délibérer sur le budget prévisionnel et l'exécution du budget en fin d'exercice en conformité avec l'article 3.3 de la présente convention ;
 - de veiller à l'utilisation optimale des moyens du GIS ;
- d'approuver l'éventuelle adhésion de nouveaux membres au GIS, en conformité avec l'article 1.3.1 de la présente convention ;
- de proposer des modifications à apporter à la présente convention, celles-ci étant constatées par des avenants ;
 - de se prononcer sur l'exclusion d'un des membres du GIS tel que précisé à l'article 9.2.

2.1.4. Personnalités Scientifiques Invitées

Le directeur du GIS invite quatre personnalités scientifiques, garantes collectivement de la pertinence et de la qualité scientifique des activités du GIS, reconnues dans les diverses disciplines concernées par l'activité du GIS. Elles sont désignées par le directeur du GIS, après avis simple du Comité Directeur, pour trois ans, et sont membres ou non des Parties au GIS.

Elles siègent au Comité Directeur avec voix consultative.

Elles peuvent faire des propositions d'actions, présenter des recommandations sur les orientations scientifiques, étudier les programmes de recherche et les contrats à entreprendre et les modalités de leur réalisation et examiner les résultats obtenus. Elles étudient et donnent leur avis au Comité Directeur sur le rapport d'activité scientifique et financier élaboré par le directeur du GIS.

2.2 Les Commissions Exécutives

2.2.1 Composition

Il est créé deux Commissions Exécutives correspondant chacune à l'un des deux programmes sexennaux en cours. Les commissions sont renouvelables en même temps que les programmes sexennaux.

Leurs membres sont désignés pour six ans par le Comité Directeur sur le critère de leurs compétences scientifiques, qu'ils soient membres du GIS ou partenaires de celui-ci le temps de l'exécution d'un programme (en vertu de l'article 1.3.2). Le Comité Directeur décide également de leur nombre.

Les commissions sont présidées par le directeur du GIS ou, à défaut, par un directeuradjoint.

Les fonctions de membre des Commissions Exécutives sont bénévoles.

2.2.2 Fonctionnement

Les Commissions Exécutives se réunissent en fonction des besoins de l'exécution des programmes sur convocation du directeur du GIS.

Elles désignent un secrétaire à chacune de leurs réunions, chargé de la rédaction d'un procès-verbal adressé dans le mois qui suit au directeur du GIS, qui le transmet à l'ensemble du Comité Directeur. Les membres du Comité Directeur peuvent assister aux réunions s'ils le souhaitent.

2.2.3 Compétences

Les Commissions Exécutives sont chargées du développement scientifique des programmes sexennaux.

Elles conçoivent la forme et le calendrier des manifestations : journées d'études, colloques, expositions, etc. ; elles rédigent les appels à communication ; elles désignent éventuellement en leur sein des responsables de publication.

Elles proposent au Comité Directeur des demandes de financements spécifiques justifiées par le projet.

Elles travaillent sous la responsabilité du Comité Directeur.

2.3 Le directeur et les directeurs-adjoints du GIS

2.3.1 Désignation

Le directeur et les deux directeurs-adjoints du GIS sont désignés d'un commun accord par les Parties, pour une durée de trois ans. Leurs mandats peuvent être renouvelés deux fois au maximum. Le directeur et les directeurs-adjoints doivent par leurs attaches scientifiques refléter la pluridisciplinarité du GIS et relever à eux trois et de l'université et des musées.

Leur nomination figure dans l'Annexe n°3 à la présente convention.

Le directeur consulte les directeurs-adjoints sur toute décision qu'il a à prendre. Il désigne l'un des deux directeurs-adjoints pour le remplacer dans ses fonctions, en cas d'absence ou pour toute autre raison.

Les fonctions de directeur et de directeur-adjoint sont bénévoles.

2.3.2. Compétences

Le directeur du GIS assure la responsabilité de la mise en œuvre des décisions du Comité Directeur et de l'utilisation des moyens mis à disposition du GIS. À cette fin, il :

- coordonne l'activité des Parties listées en Annexe 2 pour la mise en œuvre de l'objet de la présente convention ;
- est responsable de la mise en œuvre des orientations définies par le Comité Directeur et de l'utilisation des moyens mis à la disposition du GIS, pour son fonctionnement administratif comme pour l'exécution des programmes sexennaux.
- propose au Comité Directeur la représentation du GIS au sein de toute instance nationale ou internationale ayant à traiter de questions relevant des domaines de compétence du GIS.
- prend en charge l'organisation de manifestations, la diffusion d'informations, la mise en place des relations entre les Parties et avec les partenaires visés à l'article 1.3.2.
- rapporte au Comité Directeur l'avancement des travaux de recherche et les résultats obtenus au sein du GIS ;
- prépare et présente le programme annuel d'activité scientifique et financier aux Parties et au Comité Directeur.
 - prépare et présente au Comité Directeur, pour approbation, le budget prévisionnel du GIS.
 - est responsable des procès-verbaux des réunions du Comité Directeur.

ARTICLE 3 FINANCEMENT ET GESTION DU GIS

3.1. Financement

Les ressources récurrentes du GIS sont constituées par des moyens en personnels, en nature (locaux, équipement...) et/ou des moyens financiers que chacune des Parties décident d'allouer au GIS. Ces moyens sont destinés au fonctionnement pérenne du GIS.

Ils sont distingués des « financements spécifiques » alloués au GIS en relation avec les programmes sexennaux de recherche, pour leur exécution.

3.1.1 Définition des ressources récurrentes

Les Membres adhèrent au GIS en versant une contribution annuelle dont le montant est fixé en Annexe 4. Ces montants peuvent être révisés tous les trois ans sur proposition du Comité Directeur. Toute modification du montant de la contribution annuelle prendra la forme d'un avenant à la présente convention.

Les Parties assurent, pour les personnels qui leur sont rattachés, le financement des déplacements nécessités par l'activité du GIS. Elles peuvent recevoir une aide du GIS dans les conditions fixées à l'article suivant.

3.1.2. Bourse de péréquation des charges

Dans le but d'équilibrer les frais de mission en fonction de l'éloignement du lieu de réunion, des moyens inégaux dont disposent les chercheurs, une bourse est créée pour assurer la péréquation des charges. Elle est alimentée par les ressources du GIS, à hauteur maximale de 30 % de celles-ci.

Le déblocage des fonds est réalisé par le directeur du GIS ou, en son absence, par l'un des directeurs-adjoints. Le directeur ou les directeurs-adjoints agissent en tenant compte de l'intérêt du GIS et de son fonctionnement. Ils rendent compte au Comité Directeur de la gestion de cette bourse.

3.1.3 Financements complémentaires

Des financements complémentaires peuvent être recherchés auprès de tiers pour le fonctionnement du GIS.

Les contrats ou conventions conclus à cet effet sont signés par l'établissement gestionnaire désigné à l'article 3.2 au nom et pour le compte des autres Parties à la présente convention. L'établissement gestionnaire soumet, pour avis, les contrats et conventions aux autres Parties avant de les signer. Ces dernières disposent d'un délai de quinze jours pour faire connaître leur avis, signifié par un visa du représentant légal de la ou des Parties concernées. Passé ce délai, l'absence de réponse vaut avis favorable. Une copie des contrats et conventions signés est transmise aux Parties.

3.1.4 Financements spécifiques des programmes sexennaux

Des financements spécifiques sous forme de subventions sont indispensables à l'exécution des programmes sexennaux. Ils sont destinés à la mise en œuvre des journées d'études, colloques, expositions, publications, ou toute autre forme d'action, retenues dans le cadre de ces programmes.

Les contrats ou conventions conclus à cet effet sont signés par l'établissement gestionnaire au nom et pour le compte des autres Parties à la présente convention. L'établissement gestionnaire soumet, pour avis, les contrats et conventions aux autres Parties avant de les signer. Ces dernières disposent d'un délai quinze jours pour faire connaître leur avis, signifié par un visa du représentant légal ; passé ce délai, l'absence de réponse vaut avis favorable. Une copie des contrats et conventions signés est transmise aux Parties.

3.2. Gestion

La gestion administrative et financière du GIS est assurée par l'université Rennes 2 au nom et pour le compte des autres Parties. L'ensemble des moyens financiers du GIS sont gérés par l'université Rennes 2 selon les règles applicables à cet établissement.

Ce dernier agit en ce domaine pour le compte du GIS dans les limites de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses approuvé par le Comité Directeur et s'engage à tenir une comptabilité analytique correspondante. Il présente un rapport annuel de gestion devant le Comité Directeur.

3.3. Décisions budgétaires

Le budget prévisionnel et l'arrêté des comptes sont soumis à l'approbation unanime du Comité Directeur.

3.4. Domiciliation administrative

La domiciliation du GIS est fixée à : Université Rennes 2 CERHIO - CNRS UMR 6258 Maison de la Recherche en Sciences sociales Place du Recteur Henri Le Moal CS 24 307 35 043 Rennes cedex.

ARTICLE 4 COMMUNICATION D'INFORMATIONS, CONFIDENTIALITE, PUBLICATIONS

Chacune des Parties s'engage à transmettre aux autres Parties les informations nécessaires à l'exécution de la présente convention dans la mesure où elle peut le faire librement au regard des engagements contractés antérieurement avec des tiers.

Chacune des Parties s'interdit de diffuser ou de communiquer à des tiers des informations qui lui auront été désignées comme confidentielles par la Partie dont elles proviennent et dans ce cas s'engage à ce que ces informations désignées comme confidentielles :

-ne soient divulguées de manière interne qu'aux seuls membres de son personnel ayant à les connaître et ne soient utilisées par ces derniers que pour l'exécution de l'objet de la présente convention.

-ne soient ni divulguées, ni susceptibles de l'être, soit directement, soit indirectement aux tiers ou à toute personne autre que celles mentionnées à l'alinéa ci-dessus, sans le consentement préalable et écrit de la Partie propriétaire,

-ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées totalement ou partiellement lorsque de telles copies, reproductions ou duplications n'ont pas été autorisées par la Partie de qui elles émanent et ce, de manière spécifique et par écrit.

Les obligations définies ci-dessus cessent de s'appliquer aux informations qui :

-sont dans le domaine public ou qui y tombent autrement que par le fait de la Partie destinataire de l'information ;

-sont déjà en la possession ou sont communiquées à la Partie destinataire par des tiers non tenus au secret.

Il est expressément convenu que la divulgation par les Parties, entre elles, d'informations au titre de la présente convention, ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant, de manière expresse ou implicite, à la Partie qui les reçoit, un droit quelconque (au terme d'une licence ou par tout autre moyen) sur les matières, les interventions ou les découvertes auxquelles se rapportent ces Informations.

Les publications et communications des études accomplies dans le cadre de la présente convention font apparaître le nom du GIS et le lien avec les Parties.

Pendant la durée du GIS et les deux ans qui suivent, chaque Partie s'engage à soumettre ses éventuels projets de diffusion pour les publications issues des travaux du GIS à l'accord des autres Parties. Si la Partie qui soumet ne reçoit pas une réponse dans les trente (30) jours après la réception du projet de publication ou de présentation, elle peut procéder à sa publication ou présentation.

Au cas où une invention potentiellement brevetable serait identifiée dans un manuscrit pour

publication ou présentation, les Parties conviennent que la publication de ce manuscrit peut être retardée afin de permettre le dépôt approprié de brevet sur cette invention pendant un délai ne pouvant pas excéder dix-huit (18) mois à partir de la date où la publication du manuscrit est soumise pour avis. Durant ce délai, un dépôt de brevet est préparé ou la décision de ne pas déposer un tel brevet est prise.

Les dispositions du présent article ne peuvent faire obstacle à l'obligation qui incombe aux chercheurs impliqués d'établir leur rapport annuel d'activité pour la Partie dont ils relèvent, cette communication à usage interne ne constituant pas une divulgation au sens des lois sur la propriété industrielle.

ARTICLE 5 PROPRIETE, PROTECTION ET EXPLOITATION DES RESULTATS

On entend par "Résultats issus du GIS", toutes les connaissances issues de travaux du GIS et susceptibles ou non d'être protégées au titre de la propriété intellectuelle, y compris les bases de données, les logiciels, ainsi que le savoir-faire.

5.1 Connaissances non issues du GIS

Chacune des Parties conserve la propriété exclusive des résultats des travaux, brevetés ou non, du savoir-faire, des connaissances et des droits de propriété intellectuelle et/ou industrielle lui appartenant, développés ou acquis antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente convention ou indépendamment de celle-ci.

Sous réserve des droits des tiers, chacune des Parties dispose d'un droit d'usage non exclusif, non transférable sur les résultats, brevetés ou non, savoir-faire et connaissances visés au précédent nécessaires à l'accomplissement de l'objet du GIS.

5.2 Résultats issus du GIS

Les Résultats issus du GIS sont réputés être la copropriété des Parties ayant participé à leur obtention à proportion de leurs moyens intellectuels, financiers et matériels. Les éventuelles demandes de brevets sont déposées aux noms conjoints des Parties copropriétaires.

Dans ce cas, un règlement de copropriété est établi entre les Parties copropriétaires, en matière de protection et d'exploitation de ces résultats d'une part, de répartition des redevances d'autre part. Ce règlement définit en particulier les quotes-parts de copropriété des résultats et des retours financiers correspondants en cas d'exploitation et désigne l'une des Parties pour assurer la maîtrise d'œuvre de la gestion des droits de propriété et des contrats d'exploitation, pour le compte commun.

Les Parties propriétaires de Résultats issus du GIS s'engagent à les mettre à la disposition des autres Parties, qui peuvent les utiliser librement pour leurs besoins de recherche, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

ARTICLE 6 RESPONSABILITE

Chacune des Parties conserve la propriété des matériels et équipements mis à la disposition de(s) l'autre(s) Partie(s) dans le cadre de la présente convention.

Chacune des Parties supporte la charge des dommages subis à l'occasion de l'exécution de la convention par les matériels et équipements dont elle est propriétaire, sauf faute lourde ou intentionnelle de(s) l'autre(s) Partie(s).

Chacune des Parties est responsable suivant les règles de droit commun des dommages qu'elle cause aux tiers à l'occasion de l'exécution de la convention.

ARTICLE 7 EVALUATION

Tous les ans, le GIS présente un rapport d'activité scientifique et financier. Ce rapport, rédigé par le directeur du GIS, est présenté aux personnalités scientifiques invitées du Comité Directeur pour information et avis, et transmis au Comité Directeur. Lors de la réunion du Comité Directeur suivant l'envoi du rapport, le comité examine l'avis de ces personnalités.

L'activité du GIS est évaluée régulièrement par les instances compétentes des Membres institutionnels, selon les règles respectivement en vigueur dans ces organismes.

ARTICLE 8 DUREE

La présente convention est conclue pour une durée de six ans à compter de sa date de signature. Elle peut être renouvelée pour des périodes de même durée par voie d'avenant à la présente convention.

Nonobstant l'échéance ou la résiliation de la présente convention, les dispositions des articles 4 et 5 resteront en vigueur.

ARTICLE 9 RETRAIT, EXCLUSION, RESILIATION, LITIGES

9.1 Retrait

Une Partie peut se retirer du GIS à la fin de chaque exercice (l'exercice s'entend du 1^{er} janvier au 31 décembre), avec un préavis de six mois dûment notifié à l'ensemble des Parties par lettre recommandée avec avis de réception. L'exercice de cette faculté de retrait par une Partie ne la dispense pas de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet dudit retrait.

Nonobstant ce retrait, les dispositions des articles 4 et 5 resteront en vigueur.

9.2 Exclusion

Le Comité Directeur peut prononcer l'exclusion d'une des Parties en cas de manquement grave à l'une quelconque de ses obligations, après un préavis d'un mois notifié à cette Partie par lettre recommandée avec avis de réception précisant le motif d'exclusion. L'exclusion doit être votée à l'unanimité des membres présents ou représentés, la Partie concernée étant préalablement

Commission permanente du 9 sept 2016 - Rapport n° 4

entendue et ne prenant pas part au vote.

Nonobstant l'exclusion, les dispositions des articles 4 et 5 resteront en vigueur.

9.3 Résiliation

La présente convention est résiliée plein droit par l'arrivée du terme de sa durée contractuelle. Sa résolution peut aussi être décidée à l'unanimité des membres du Comité Directeur convoqués sur un ordre du jour précisant que la résolution est demandée.

9.4 Litiges

Pour toute difficulté susceptible de naître à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention, les Parties s'efforcent de régler leur différend à l'amiable. Si ce différend subsiste plus de 6 mois, il est porté devant les juridictions compétentes de droit français.

Fait à Rennes, le, en 34 exemplaires originaux.

ANNEXE N°1

ORIENTATIONS SCIENTIFIQUES

POUR UN RENOUVELLEMENT DE LA RECHERCHE DANS L'ETUDE DES APPARENCES

La constitution du GIS Apparences, Corps et Sociétés résulte d'échanges développés après les colloques et/ou expositions Modes en miroir : la France et la Hollande au temps des Lumières, Paris 2005, Vêtir nos identités, Rennes 2007, Fastes de cour et cérémonies royales : le costume de cour en Europe, 1650-1800, Versailles 2009¹, et alimentés par des publications récentes² dans le domaine des apparences, des pratiques vestimentaires et des apprêts donnés au corps.

Lors d'une rencontre qui a eu lieu à Paris, au Musée des Arts Décoratifs, le 1^{er} février 2013, Pascale Gorguet-Ballesteros (Palais Galliera) et Jean-Pierre Lethuillier (CERHIO, Université Rennes 2) ont soumis des propositions qui ont été discutées par Denis Bruna (Musée des Arts Décoratifs), Catherine Lanoë (POLEN, Université d'Orléans), Aude Le Guennec (Centre d'Archéologie Générale, Anthropologie de l'Art, Université Paris IV), Gabriele Mentges (Université de Dortmund), Isabelle Paresys (IRHIS, Université Lille 3), Dominique Séréna-Allier (*Museon Arlaten*), Sylvie Grange (Service des Musées de France, Bureaux des réseaux professionnels et internationaux). Aziza Gril-Mariotte (Centre de Recherches sur les Relations entre les Arts, Université de Haute-Alsace) et Olivier Renaudeau (Musée de l'Armée) étaient excusés.

Ce texte, *Orientations scientifiques*. *Pour un renouvellement de la recherche dans l'étude des apparences*, est la synthèse de ces échanges. À partir d'un état de la recherche actuelle, et plus particulièrement de ses contradictions et de ses lacunes, il définit les principes de l'activité du GIS, en mettant l'accent sur les croisements possibles entre l'histoire de la culture matérielle, l'histoire des techniques, l'histoire du corps et l'histoire du genre ; en appelant à l'insertion systématique de l'activité de recherche dans une perspective européenne. Ses buts fondamentaux sont :

- le renouvellement du regard porté sur le vêtement et les apparences comme « fait social total », dans une perspective pluridisciplinaire supprimant les nombreuses cloisons qui fragmentent ce domaine de recherche.
- le développement d'une méthodologie qui réunit approche scientifique et approche pratique et technique, procédant à la revalorisation de l'objet dans le panel des sources.

Le colloque international annoncé à la fin du texte et envisagé pour 2015 réalisera un état des lieux des travaux menés en Europe et permettra l'insertion des programmes de recherche du

² Les plus marquantes apparaîtront dans les notes infrapaginales de ce texte.

¹ Pascale GORGUET-BALLESTEROS (dir.), *Modes en miroir. La France et la Hollande au temps des Lumières*, Paris Musées, 2005 ; Jean-Pierre LETHUILLIER (dir.), *Des Habits et nous. Vêtir nos identités*, Presses universitaires de Rennes, 2007 ; Pierre ARIZZOLI-CLEMENTEL et Pascale GORGUET-BALLESTEROS (dir.), *Fastes de cour et cérémonies royales. Le costume de cour en Europe*, 1650-1800, Château de Versailles, RMN, 2009.

GIS dans l'ensemble européen. Les axes scientifiques qui terminent le texte tracent un cadre à partir duquel seront définis les futurs programmes de recherche.

1. Les raisons d'un projet

Les chercheurs qui ont contribué aux échanges évoqués plus haut ont mis au cœur de leur réflexion les nécessaires complémentarités entre universitaires, chercheurs des musées, restaurateurs de textile, collectionneurs-chercheurs³, ainsi que le croisement tout aussi nécessaire de disciplines comme l'histoire, l'ethnographie, la sociologie, l'histoire de l'art, etc⁴. Or il leur apparaît que la quête de ces complémentarités – disciplinaires, thématiques et institutionnelles – dans le domaine des apparences et des pratiques vestimentaires rencontre des obstacles en France, créant impasses et contradictions dans la construction des connaissances scientifiques.

Impasses. Depuis l'ouvrage fondateur de Daniel Roche, La Culture des apparences, 1989⁵, les recherches en histoire ont évolué en visant, à travers le vêtement et plus particulièrement sa partie visible, la définition et l'usage des normes, des rapports sociaux et des enjeux de pouvoir autour de ces normes. Ces problématiques, appuyées sur des sources textuelles ou iconographiques, ont été centrées sur quelques groupes sociaux, à même de mettre en œuvre ces normes ou directement concernés par elles, privilégiant le milieu curial. En vingt ans et quelque, ces orientations ont porté des fruits importants⁶. Il demeure aujourd'hui, sur ces chantiers, comme dans toute recherche vivante, des questions ouvertes qui appellent des prolongements.

Ce faisant, cependant, d'autres champs de recherche – et d'autres groupes sociaux – ont été laissés de côté. L'histoire des apparences n'a pas débouché autant qu'on pouvait le penser et le souhaiter sur l'histoire de la culture matérielle, et des pans entiers d'une histoire du corps pourtant en plein essor ont été négligés⁷. En témoigne la minceur des travaux engagés en histoire moderne sur une question comme celle de la pudeur⁸, pourtant essentielle à la relation au corps et à la construction de l'individu. L'histoire du corps est trop souvent distinguée de celle des

³ On entend par « collectionneurs-chercheurs » des collectionneurs ayant publié et participé à des tables rondes, journées d'études, colloques, expositions, etc.

⁴ Signalons de ce point de vue l'initiative du Centre de recherches du château de Versailles, en partenariat avec l'Institut d'études culturelles de l'université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines, qui organise un séminaire international de recherche autour de la thématique « Techniques et métiers d'art aux XVI^e-XVIII^e siècles » du 3 juin au 12 juillet 2013, associant les interventions de conservateurs, d'historiens et d'historiens d'art.

⁵ Daniel ROCHE, La Culture des apparences. Une histoire du vêtement, XVII^e-XVIII^e siècle, Fayard, 1989.

⁶ Voir notamment Sylvie MOUYSSET et Catherine ARIBAUD, *Vêture et pouvoir*, CNRS – Université Toulouse Le Mirail, 2003 ; Isabelle PARESYS, *Paraître et apparences en Europe occidentale du Moyen-Âge à nos jours*, Presses universitaires du Septentrion, 2008 ; Isabelle PARESYS et Natacha COQUERY, *Se vêtir à la cour en Europe, 1400-1815*, Université Lille 3 – Charles de Gaulle, 2011 ; Catherine LANOË, Mathieu DA VINHA et Bruno LAURIOUX, *Cultures de cour, Cultures du corps. XIV^e-XVIII^e siècle*, Presses universitaires de Paris-Sorbonne, 2011.

⁷ Les travaux de Catherine LANOË constituent à l'inverse leur objet d'étude – les cosmétiques – en une histoire de la culture matérielle qui ouvre à la fois sur le rapport social, les usages de cour, d'une part, et, à travers les angoisses et les pratiques qu'elles engendrent, sur les questions de la santé du corps, d'autre part. *La Poudre et le fard. Une histoire des cosmétiques de la Renaissance aux Lumières*, Champ Vallon, 2008. Voir aussi le récent colloque *Corps parés, corps parfumés*, organisé à l'École normale supérieure de Lyon en novembre 2010 par Catherine LANOË et Laurence MOULINIER-BROGI.

⁸ Abordée le plus souvent par un angle très général (dans le grand débat qui oppose Hans-Peter DUERR aux thèses de Norbert ÉLIAS), la notion ne recouvre pas dans la pratique tous les sens de « modestie », « honnêteté », etc., qui renvoient à des nudités partielles (de gorge, de tête, etc., peu étudiées) plus qu'à la nudité totale. Les ouvrages, stimulants par ailleurs, de Jean-Claude Bologne, restent tributaires de l'état de la recherche : ainsi pour le plus ancien, *Histoire de la pudeur*, Olivier Orban, 1986, mais aussi pour le plus récent, *Pudeurs féminines*, Le Seuil, 2010.

apparences, elle-même fréquemment réduite à celle de l'appareil vestimentaire⁹. La notion de « travail des apparences » sur le corps, forgée pour les périodes récentes¹⁰, ne suffit pas à combler l'écart (la silhouette, par exemple, a longtemps dépendu de l'enveloppe du corps plus que du corps lui-même). Si l'histoire du genre a bénéficié de travaux novateurs, appuyés sur les apparences, cela s'est fait surtout au bénéfice de la période contemporaine¹¹.

Contradictions. Dans le cas des pratiques vestimentaires, si la recherche historique se penche sur les matériaux et les couleurs, perceptibles à travers le texte comme l'image, et si, plus généralement, elle admet la nécessité d'entrer dans la matérialité de l'objet¹², elle tend encore, dans la pratique, à rejeter l'étude des formes du vêtement comme relevant de catégories obsolètes développées par les « historiens du costume » 13 ou dérivant vers des approches esthétiques de la mode, laissées aux historiens de l'art. Ce parti pris conduit à tourner le dos aux engagements initiaux et aboutit à construire une histoire du vêtement qui ne part pas de l'objet lui-même. Il offre la facilité supplémentaire d'éviter l'écueil des questions techniques que pose le vêtement et des difficultés de son vocabulaire (inaptitude des mots à définir toutes les formes possibles du vêtement; acceptions différentes d'un lieu à un autre et, notamment, d'un pays à un autre, y compris dans la langue des chercheurs)¹⁴. Le désintérêt pour l'approche technique de l'histoire des apparences conduit enfin nombre d'universitaires à sous-estimer la recherche développée au sein des musées¹⁵, justifiant a posteriori les cloisons posées entre les différents secteurs de la recherche. En bien des domaines pourtant, le travail réalisé dans les musées dépasse et remet en cause celui des laboratoires universitaires : observation de la circulation des objets¹⁶, découverte de pièces vestimentaires dont les formes n'entrent pas dans les cadres préétablis¹⁷, archéologie expérimentale¹⁸, identification de problèmes lexicaux¹⁹, réflexion sur l'histoire des collections²⁰,

⁹ Ce dont témoigne la récente synthèse dirigée par G. VIGARELLO, A. CORBIN et J.-J. COURTINE, *L'Histoire du corps*, Le Seuil, 2005. *A contrario*, on peut souligner la perspective large dans laquelle s'inscrit le récent volume « Le corps et sa parure », *Micrologus. Natura, Scienze e Società Medievali* XV, 2007.

¹⁰ Philippe PERROT, Le Travail des apparences. Le corps féminin, XVIII^e-XIX^e siècle, Le Seuil, 1984.

¹¹ Voir ceux de Jennifer Jones, *Sexing la mode. Gender, Fashion and Commercial Culture in Old Regime France*, Berg, 2004, de Nicole Pellegrin et Christine Bard (éd.)., *Femmes travesties : un « mauvais » genre*, Presses Universitaires du Mirail, 1999, de Christine Bard, *Une Histoire politique du pantalon*, Seuil, 2010 et *Ce que soulève la jupe. Identités, transgressions, résistances*, Autrement, 2010.

¹² Voir l'introduction de Natacha COQUERY et Isabelle PARESYS à *Se Vêtir à la cour en Europe, 1400-18*15, *op. cit.*, et celle de Catherine Lanoë à *Cultures de cour, cultures du corps..., op.cit.*

¹³ L'expression est de Roland BARTHES, « Histoire et sociologie du vêtement », *AESC*, 1957, p. 430-441, qui pense aux auteurs du XIX^e siècle, Quicherat par exemple, mais aussi à ses continuateurs du XX^e.

¹⁴ Voir le colloque de Dijon, « Les mots des vêtements et des textiles. Désignation et restitution dans le cadre d'un réseau d'interdisciplinarité », 20-21 octobre 2011, accessible en ligne http://octant.u-bourgogne.fr/vetementettextile/index.php?option=com_content&view=article&id=302:colloque-de-dijon-2011&catid=30:colloque-de-dijon-2011&Itemid=55

¹⁵ Voir par exemple Daniel ROCHE, *La culture des apparences..., op. cit.*, 1989, 1991, p. 29.

¹⁶ Pascale GORGUET-BALLESTEROS (dir.), Modes en miroir..., op. cit.

¹⁷ Pascale GORGUET-BALLESTEROS, « Existe-t-il une mode « provinciale » en France dans la seconde moitié du XVIII^e siècle ? », dans Jean-Pierre Lethuillier (dir.), *Les Costumes régionaux entre mémoire et histoire*, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 299-304.

¹⁸ Parmi les rares exemples français, les travaux conduits par Madeleine BLONDEL, conservatrice au Musée de la vie bourguignonne – Perrin de Puycousin, et Patricia DAL-PRA, restauratrice de textiles auprès du Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France (C2RMF): Couvrez ce sein..., Musée de la vie bourguignonne, 1995, Bourgogne en coiffes, Les bonnets d'enfants, Musée de la vie bourguignonne, 2005, et Bourgogne en coiffes. Coiffes mâconnaises et bressanes, Musée de la vie bourguignonne, 2009. Voir également Christine ARIBAUD, Destins d'étoffes. Usages, ravaudages et réemplois des textiles sacrés, XIV^e-XX^e siècle, CNRS, Université Toulouse-Le-Mirail, 2006.

etc.

Cette dispersion trouve son origine dans des situations anciennes qui aggravent le défaut de pluridisciplinarité. Celui-ci s'entend habituellement d'une coupure entre domaines disciplinaires, par exemple de l'anthropologie à l'histoire, de l'histoire à l'histoire de l'art, etc. Il est vérifiable dans ce domaine des apparences mais, pour celui-ci, il faut encore incriminer d'autres frontières, qui renforcent les cloisons ou les multiplient. La plus essentielle est sans doute celle qui sépare les approches historienne et muséale : l'une des ambitions majeures du GIS est de les rapprocher. Mais les coupures thématiques (entre pratiques vestimentaires et apprêts donnés au corps ; entre modes parisiennes et modes régionales²¹, etc.) et le relatif isolement de la recherche menée en France par rapport à celle qui se développe à l'étranger doivent aussi être pris en compte.

Sur l'ensemble de ces dossiers, le GIS entend suivre l'exemple de guelques chercheurs qui ont tracé un sillon différent, construisant une histoire des pratiques vestimentaires à partir des objets eux-mêmes, et dans la collaboration constante avec les musées²².

2. Ouvrir et pratiquer de nouvelles voies de recherche

L'action scientifique du GIS est définie par les quatre réflexions suivantes :

2.1. <u>Sur les apparences et la mode</u>. La thématique des apparences n'est pas limitée à l'appareil vestimentaire : même si ce dernier constitue une part importante du champ d'étude, l'ensemble des apprêts donnés au visage et au corps, le maintien et les postures, la silhouette, etc., en font partie.

Au-delà de ce premier point, le concept d'« apparences » appelle sur lui-même un travail de réflexion. Apparu et développé en France à partir des travaux de Philippe Perrot et Daniel Roche dans les années 1980²³, il a depuis investi le champ des relations avec autrui plus que celui de la construction du moi. S'il est impossible de séparer complètement les deux termes, les transactions avec le corps que le second suppose, ou sa dimension psychique, appellent sa réévaluation²⁴. De surcroît, les études publiées interrogent très inégalement les cultures visuelles que les apparences font jouer en même temps qu'elles les façonnent²⁵; les enquêtes à mener devront leur accorder une attention spécifique. Outre la connotation de superficialité qui l'affecte

¹⁹ Pascale GORGUET-BALLESTEROS, « Caractériser le costume de cour : propositions », dans Pierre Arizzoli-Clémentel et Pascale Gorguet-Ballesteros, Fastes de cour..., op. cit., p. 54-69.

²⁰ À l'instar des réunions pluridisciplinaires organisées par Sylvie Grange, Conservateur en chef du Patrimoine, Service des Musées de France, Bureau des Réseaux professionnels et internationaux : Colmar-Dijon, 18-20 février 2010 et Seebach-Strasbourg, 16-18 juillet 2011.

²¹ Dans ce domaine, même les comparaisons interrégionales font souvent défaut. Les bibliothèques de nos musées ethnographiques, à quelques exceptions près, ne sont fournies que pour leur espace propre au détriment des autres.

²² Ainsi Nicole Pellegrin. Voir par exemple Jacques CHAUVIN, Nicole PELLEGRIN, Marie-Christine PLANCHARD, L'Aiguille et le sabaron. Techniques et production du vêtement en Poitou, 1880-1950, Centre d'archéologie et d'ethnologie poitevine, Poitiers, 1983.

23 Philippe PERROT, *Le Travail des apparences..., op. cit.*; *Les Dessus et les Dessous de la bourgeoisie. Une histoire*

du vêtement au XIXe siècle, Éditions Complexe, 1984, et Daniel ROCHE, La Culture des apparences. Une histoire du *vêtement, XVII^e-XVIII^e siècle*, Fayard, 1989.

²⁴ Comme y incite par exemple le dossier de la coquetterie. Voir Jean-Claude BOLOGNE, *Histoire de la coquetterie*

masculine, Perrin, 2011.

²⁵ Isabelle PARESYS (dir.), Paraître et apparences, op. cit. Voir également la revue en ligne Apparence(s). Histoire et culture du paraître, notamment 4, 2012, Apparences vestimentaires à l'époque moderne.

dans certaines langues, le concept a été reçu de manière différente à travers l'Europe, le dosage entre ces implications ayant été et demeurant inégal.

Le même problème concerne le concept de « mode ». La mode est parfois taxée d'être seulement affaire de style, de goût²⁶; ses formes, éphémères ou jugées telles, n'auraient pas d'intérêt par elles-mêmes et c'est la tension sociale qu'elles créent entre centres prescripteurs et périphéries qui devrait retenir l'attention. C'est à juste titre mettre l'accent sur ce que les « historiens du costume » ont ignoré dans la première partie du XX^e siècle. Il reste que les évolutions formelles, dans leurs aspects matériels, sont toutes des transactions avec le corps et qu'elles seules autorisent l'intégration du corps dans les stratégies permises par la mode, manière de faire qui paraît essentielle à la recherche actuelle. Au-delà, leur étude apporte directement des matériaux à l'histoire du corps.

Une voie pour parvenir à cette intelligence sociale de la mode est de conduire une réflexion sur ses temporalités, qui ouvrent elles-mêmes sur des approches différentes du concept. Des liens avec l'innovation technique et économique, ou le réemploi de formes plus anciennes, obligent ainsi à considérer les modes dans un temps moins éphémère que celui qu'on lui attribue la plupart du temps. D'autres temporalités surgissent, sur d'autres plans, dans l'étude des images de mode.

En arrière-plan de ces approches, on découvre la réinterrogation, plus fondamentale encore, de la notion de style comme moyen de catégoriser et de scander l'histoire des apparences.

2.2. <u>Les apparences et le corps</u>. Les apparences qui revêtent le corps et le transforment traduisent les modes de relation que l'individu entretient avec lui. C'est sur ce lien que le GIS entend travailler de manière privilégiée.

Son action scientifique s'inscrit dans les perspectives fondamentales de l'histoire des apparences : rapport à autrui et enjeu de pouvoir, construction du genre, construction individuelle, etc. Elle s'y intègre cependant en procédant de la volonté de « rematérialiser » les pratiques et de redonner au corps lui-même sa dimension physique, en vertu d'une exigence déjà formulée sur le plan scientifique²⁷, dans tous ses aspects (hygiène, santé, pudeur, mais aussi confort, histoire des sens, etc.). La pudeur ne saurait être réduite à un principe moral et aux discours normatifs tenus sur ce principe : elle relève aussi de pratiques gestuelles ou vestimentaires qui découvrent jambes, gorges ou cheveux ; elle dépend de la nature des étoffes employées, qui moulent ou non les formes du corps. L'histoire de l'hygiène n'est pas seulement celle de la toilette sèche mais celle des régulations thermiques que les vêtements permettent ou ne permettent pas, en fonction des saisons ; celle du seuil – variable dans le temps – des tolérances aux agressions contre la peau, etc.

Le projet est donc inséparable d'une autre volonté : s'appuyer sur une solide histoire de la culture matérielle qui trouve dans les objets eux-mêmes la source première de sa réflexion. Il est finalement à l'articulation de plusieurs histoires : des apparences et de la mode, dans les cadres conceptuels ouverts évoqués au paragraphe précédent ; du corps et du genre ; de la culture matérielle.

2.3. <u>L'objet comme source fondamentale</u>. À chaque fois que des objets conservés existent, ils seront étudiés. L'attachement du GIS à la confrontation de ces derniers aux textes et à

²⁷ Catherine LANOË, *Cultures de cour..., op. cit.*, p. 13-16.

²⁶ Voir par exemple Daniel ROCHE, « Traditions et inventions, les costumes régionaux », dans Jean-Pierre Lethuillier, *Les Costumes régionaux, entre mémoire et histoire*, PUR, 2009, p. II. Voir également Roland BARTHES, *Système de la mode*, Le Seuil, 1967.

l'iconographie résulte de ce que les premiers précisent, nuancent ou contredisent ce que les seconds apportent.

Outre la prise en compte des difficultés de vocabulaire propres à ce domaine de recherche. quatre perspectives, au moins, peuvent être évoquées ici pour donner à cet engagement un tour concret. Il s'agit d'abord de se pencher sur les origines de l'objet : qui le fabrique et pour qui ? Dans quel but ou, éventuellement, par quel détournement parvient-on à ce but? Avec quel matériau et comment ? La restitution des qualités et des finalités de l'objet ne peut s'obtenir qu'à cette condition. La deuxième perspective est « archéologique », prenant en compte usage et usure, ce qui implique un examen de l'objet sous ses deux faces, visible et cachée. Les possibilités encore peu exploitées en France de l'archéologie expérimentale seront mises à profit, par appel aux compétences professionnelles de restaurateurs de textile ou de costumiers de grandes institutions européennes (y compris des théâtres). En troisième lieu, l'objet sera rapproché des images qui le mettent en scène et délivrent parfois mieux que lui les contextes qui le concernent et/ou les intentions qui lui sont appliquées²⁸. Enfin, la genèse des collections muséales depuis le XIX^e siècle, l'organisation des campagnes actuelles de collectage, ou les modes de présentations muséographiques (ou qui sont le fait d'associations) devront faire l'objet d'une réflexion historienne prenant en compte les attentes successives des publics depuis près de deux siècles.

2.4. <u>Cadres sociaux et chronologie</u>. L'étude des apparences vise l'ensemble des groupes et milieux sociaux : de la cour au monde paysan, des centres urbains à la périphérie, et considère l'espace français dans son contexte européen et dans son rapport à la mondialisation. La circulation des objets et des modèles pose le problème du brassage des cultures visuelles et matérielles et celui des appropriations plurielles. Il est paradoxal que cette problématique, devenue essentielle à l'histoire culturelle en général depuis les travaux de Roger Chartier notamment, n'ait pas encore trouvé à se développer dans le domaine des apparences, où l'on continue à opposer de manière simple modes nationales et régionales, par exemple.

Le choix du XVI^e siècle constitue un repère initial et non une borne. Il n'implique pas le désintérêt pour les périodes plus anciennes, auxquelles le GIS reste attentif. Il s'explique par la volonté de croiser les sources textuelles et iconographiques avec les objets conservés aussi souvent que possible : ceux-ci se font plus nombreux au fur et à mesure qu'on avance dans les périodes moderne et contemporaine.

3. Dépasser les cloisonnements

Ces principes ne pourront être mis en œuvre que si l'on établit des ponts nouveaux entre la recherche universitaire et celle des musées, si l'on ouvre ces recherches sur les problématiques travaillées dans les pays voisins. Le GIS a donc une ambition fondamentale de pluridisciplinarité, qui se décline sur quatre plans : la définition des programmes de recherche, le choix des sources et les méthodes, la valorisation des résultats, la coopération internationale.

3.1. <u>Définition des programmes de recherche</u>. Le GIS refuse la juxtaposition de questions cloisonnées et ciblées sur les thèmes traditionnels, même sous couvert de les réunir en renvoyant

²⁸ Isabelle PARESYS, *Paraître et apparences..., op. cit.*, ainsi que l'exposition organisée à partir du 16 janvier jusqu'au 28 avril 2013 à la Cité internationale de la dentelle et de la mode de Calais : *Plein les yeux. Le spectacle de la mode*.

à une synthèse ultérieure. Il se propose au contraire de mettre à l'étude des questions transversales qui appellent immédiatement les collaborations de toute sorte. Pour cette raison, il associe universitaires, chercheurs des musées, restaurateurs de textile habilités et collectionneurs-chercheurs dans les mêmes programmes de recherche.

La transversalité s'entend des thématiques, des disciplines et des professions, à l'instar des lignes de recherche proposées à la fin de ce texte.

3.2. <u>Sources et méthodes</u>. L'appel à l'objet comme source fondamentale impose cette pluridisciplinarité. L'examen des collections conservées requiert le concours de ceux qui les connaissent et les manipulent; les engagements pris plus haut (voir en 2.3), concernant la fabrication de l'objet, sa place dans les images et les textes, sa présentation muséale, signifient aussi que ce sont des chercheurs de compétences différentes qui vont concourir à son étude ²⁹.

Par ailleurs, les objets sont généralement mieux conservés en raison de leur valeur matérielle ou esthétique, ce qui renvoie la plupart du temps aux élites. Il n'est pas possible, dès lors qu'on prétend embrasser tous les échelons d'une société, de fonder sur eux seuls le travail de recherche, *a fortiori* pour les périodes les plus anciennes. On continuera donc de faire appel aux textes et à l'iconographie mais il s'agira alors d'appliquer à ces sources bien connues de l'historien les questionnements neufs qui viennent d'être évoqués.

3.3. <u>Valorisation des résultats</u>. Le travail du GIS sera mené sous la forme de journées d'études, de colloques et dans la mesure du possible d'expositions. Leur conception et, à l'étape ultérieure, la valorisation du travail accompli tendront à éviter les pratiques qui institutionnalisent les cloisons : ainsi du catalogue d'exposition perçu comme territoire des conservateurs de musées d'une part, et des actes de colloques comme produits du travail universitaire d'autre part, à quelques exceptions près. Les publications du GIS s'efforceront d'articuler l'un et les autres dans le même ensemble, dans le respect des compétences et des obligations de chacun.

La valorisation pourra aussi se faire, au-delà de l'exposition et des publications, par la mise à jour des informations liées aux objets conservés dans les musées et des bases de données qui les référencent.

3.4. <u>Coopération internationale</u>. Le GIS entend travailler en réseau à l'échelle européenne. Si l'espace français est au cœur des recherches voulues par le GIS, il constate néanmoins que nombre de dossiers sont aujourd'hui abordés à l'échelle internationale, comme le montrent les colloques/expositions évoquées dans le préambule, du fait de la circulation des usages ou au contraire de la confrontation des singularités régionales et nationales.

Plus généralement, la collaboration constante avec des chercheurs étrangers est seule à même de mutualiser des problématiques et de réduire les décalages entre les recherches nationales. Le GIS entend insérer ses travaux dans l'ensemble européen de telle manière que les résultats puissent être croisés, alimentant un débat international auquel la recherche française, comme Daniel Roche le remarquait, participe trop peu³⁰. Le colloque international envisagé pour 2015 n'a d'autre but que de rendre performantes ces collaborations.

Certaines questions pourront faire de ces aspects internationaux leur cœur même. Au stade de la production des connaissances comme de leur valorisation, colloques et/ou expositions

_

²⁹ Odile BLANC, « Histoire du costume : l'objet introuvable », *Médiévales*, 1995, p. 65-82.

Daniel ROCHE, « Traditions et inventions, les costumes régionaux », dans Jean-Pierre Lethuillier (dir.), Les Costumes régionaux..., op. cit., p. II.

pourront alors avoir lieu hors de France.

4. Propositions et cadre d'activité scientifique

Étape intermédiaire avant la conclusion du premier programme sexennal de recherche, un colloque projeté pour 2015, *Apparences, corps et modes : quelles stratégies de la recherche ?*, vise à la fois une réflexion sur les concepts et une meilleure coopération internationale.

4.1. <u>Projet de colloque international</u>. La diversité des approches actuelles en Europe repose sur des contextes nationaux différents et l'inégale distance aux lieux historiques qui ont prescrit la mode ; elle est également liée à la réception différente des concepts d'« apparences » et de « mode » (voir en 2.1.) : importance donnée au jeu des relations sociales, au milieu curial, aux cultures visuelles, etc. Les différences se prolongent et s'amplifient avec l'intérêt accordé à l'objet comme source d'informations. La place de l'archéologie expérimentale est, par exemple, plus importante en Grande-Bretagne qu'en France. Les histoires de la mode qui se construisent reposent sur des bases différentes, en s'appuyant sur des lexiques également différents.

Institutions et réseaux contribuent à donner à ces différences un tour spectaculaire, donnant à telle problématique ou tel type de recherche une visibilité supérieure aux autres, au point que le risque d'une marginalisation de travaux de valeur est réel. Pour les dispositifs institutionnels, il faut évoquer la place de l'anthropologie culturelle ou de l'histoire des textiles dans l'enseignement universitaire, l'articulation d'organismes de recherche à des musées (à l'exemple du musée de Nuremberg), ou la participation à des structures européennes de concertation et de recherche (notamment la discrétion française sur ce plan). L'inégale importance des réseaux, des revues et des forces éditoriales engagées participent des différences de rayonnement, qui avantagent aujourd'hui le monde anglo-saxon.

En confrontant les projets, les moyens et les méthodes mis en œuvre, le colloque permettra à chacun de se situer dans l'ensemble européen, ce qui répond à un besoin actuel. Cette mise en perspective sera une étape pour renforcer ou pour créer les coopérations internationales, sur la base d'une meilleure visibilité de la recherche française.

4.2. <u>Propositions d'études</u>. Les quatre thématiques définies ci-après ne sont pas la synthèse définitive, convertie en termes programmatiques, de ces <u>Orientations scientifiques</u>: elles pourront être modifiées dans l'avenir et d'autres pistes pourront leur être ajoutées. Elles ne sont pas non plus un plan de travail assimilable, en l'état, aux futurs programmes sexennaux de recherche. Elles posent en revanche les directions dans lesquelles les chercheurs du GIS souhaitent aller.

Elles dessinent un cadre évolutif. La mission du comité directeur est de le confronter au développement de la recherche et à ses résultats, et d'en assurer régulièrement l'actualisation. Les programmes sexennaux de travail seront découpés, par le comité directeur, à partir de ce cadre.

I. <u>Uniformisation et uniformité des apparences</u>.

L'objectif est de mener une réflexion à l'échelle européenne sur les processus d'uniformisation des apparences en explorant les différents sens de cette question. Dans l'espace français tout au moins³¹, le concept est trop souvent énoncé dans sa globalité, appuyé au mieux

.

³¹ Il n'en va pas de même partout, ainsi en Allemagne. Voir G. MENTGES, B. RICHARD, *Schönheit des Uniformität*, Campus Verlag, Francfort/New York, 2005; et G. MENTGES, D. NEULAND-KITZEROW, B. RICHARD, *Uniformierungen in Bewegung*, Waxmann, 2007.

sur quelques faits contemporains et manié sans critique scientifique préalable. Au lieu de postuler une fatalité liée à la modernité et imposée à des foules passives, le GIS construira cette critique en décortiquant concepts et processus.

La notion d'uniformisation devra en effet être considérée à différentes échelles. Elle renvoie d'abord à l'usage de l'uniforme et à la formation de l'État moderne, à la standardisation des objets, des techniques, des savoir-faire; mais elle concerne aussi les modes de masse, dont il faudra étudier la naissance et le développement. D'une manière générale, elle dépasse le monde des objets et intéresse l'ensemble de la silhouette et implique le corps. Les formes du corps peuvent être dissimulées par le vêtement, qui peut même « reformuler » la silhouette; au contraire, lorsque le corps est plus largement dévoilé, les processus d'uniformisation se construisent plus directement à partir de lui, au prix de traumatismes individuels plus fréquents. Elle appelle enfin une réflexion (à tous les sens du terme) sur les regards portés sur le corps vêtu, notamment à travers la fabrication d'images de modes, et sur les cultures visuelles.

Elle met en jeu des concepts qui sont liés sans pour autant se situer sur le même plan : ainsi l'uniformisation des apparences, phénomène de longue durée, est-elle à distinguer des modes qui la portent sans avoir la même continuité, ou de la standardisation des objets qui en est le volet technique et économique. C'est dans cette complexité qu'on observera l'articulation à des problématiques plus vastes : essor du principe d'égalité, démocratisation des sociétés ou, plus récemment, « globalisation ».

Plusieurs voies sont offertes à cette recherche. La première est une interrogation sur l'uniformisation elle-même, à travers l'étude de ses moyens et de ses vecteurs : depuis l'emploi de signes vestimentaires (écharpe de couleur³², uniformes, etc.) jusqu'à la dispersion dans d'autres catégories : des accessoires aux attitudes et aux postures, qu'elles soient contraintes par le vêtement ou les coiffures ou dictées par l'éducation (danse, escrime, etc., pour les périodes anciennes).

Une deuxième voie consiste à distinguer entre les promoteurs/prescripteurs de l'uniformisation, qui en déterminent les diverses finalités : finalités économiques et recherche du profit, avec la plus ou moins grande standardisation des objets, la naissance de la confection industrielle ; finalités sociales, à travers les besoins de reconnaissance et de ralliement, les manifestations d'une compétence ou d'une autorité, la recherche de l'effet destiné à entraîner l'adhésion, etc. Cette approche peut être ciblée sur les dynamismes et les contradictions, en interrogeant les processus par leurs contraires : comment les pratiques uniformisées, ou en voie d'uniformisation, sont-elles remises en cause par des manifestations identitaires qui parviennent malgré tout à se loger en leur sein ? Comment, en sens inverse, les recherches d'originalité sont-elles piégées, affaiblies ou étouffées par ces processus ? Ces questions impliquent les dialectiques de rapprochement et d'affrontement entre modes des capitales et des régions, entre les espaces nationaux, etc., comme les différences d'apparences qui constituent les genres.

La reconnaissance des processus historiques à l'œuvre depuis le XVI^e siècle s'inscrira dans ces questionnements en distinguant notamment entre une uniformisation qui se donne pour telle et promeut l'uniforme (au sens large : militaire, professionnel, etc.) et une autre qui se nie en tant que telle ; entre les différentes implications du corps aux différents stades du processus : corps enfoui ou silhouette « reformulée », corps exhibé, etc. Les étapes qu'ils ont pu marquer sont justiciables d'une interrogation concomitante sur la notion de rupture dans l'histoire des apparences et sur les temps de la mode, qui fait l'objet d'un autre thème d'étude, développé ci-

.

³² Denise Turrel, Le Blanc de France. La construction des signes identitaires pendant les Guerres de religion (1562-1629), Droz, 2005.

dessous.

II. Genre, silhouette et apparences.

La question du genre, à travers les manières de s'habiller et la création de silhouettes différentes, demeure fondamentale et constitue un objectif essentiel du GIS. D'autres dossiers doivent être ouverts, qui relèvent en partie de la même problématique : ainsi des postures et des attitudes (érubescence, regards baissés, etc.) qui conviennent à la « modestie », ou des nudités, de bras ou de gorge, objets de désir qu'il faut socialement associer à la pudeur, c'est-à-dire à leur contraire. Cette construction renvoie à une autre qui lui est opposée (au sens où l'une se pose par rapport à l'autre) : celle de la virilité, dont les diverses expressions³³ passent par la recherche d'une apparence adéquate.

La chevelure et l'obligation pour les femmes de la coiffer (aux deux sens du mot : être coiffée ou porter une coiffure), sous peine d'indécence jusqu'au milieu du XX^e siècle, posent à peu près toutes les questions évoquées ici. L'ouverture du dossier passe par la réévaluation de l'importance trop souvent oubliée de la chevelure et de sa relation au couple tentation/pudeur, jusqu'au début du XX^e siècle³⁴ : la valeur érotique et tentatrice de la chevelure donne à la coiffure de la femme une large partie de son sens. Au croisement de ces questionnements entre chevelure, genre, silhouette et apparences figure également le vaste domaine des perruques et des postiches dont les usages surgissent au XVII^e siècle pour disparaître à la fin du siècle suivant. Pour les périodes récentes, l'emploi du chapeau, mis pour sortir alors que la coiffe est gardée en toute occasion, puis celui du foulard, enfin l'habitude d'aller « en cheveux » ont jalonné le XX^e siècle, conduisant aux questions sociétales actuelles autour du voile.

Le port d'une coiffure permanente pose les questions de l'hygiène, des possibilités de laver les chevelures. Avant la généralisation des shampooings artisanaux ou industriels, un autre rapport au corps, fondé sur le refus nouveau des épais paquets de cheveux, des frottements occasionnant la chute des cheveux, etc., a fait naître une exigence de réduction de taille des coiffes avant de conduire à leur disparition. Elle est aussi, pour partie, à l'origine de la succession des coiffures évoquées plus haut, pour le XX^e siècle.

III. Temps de la mode et ruptures dans l'histoire des apparences.

Les phases de mutation rapide des apparences sont riches de sens du point de vue du rapport social mais aussi de la construction de l'individualité et du rapport au corps. Ainsi les exemples les plus proches de nous dans le temps (début du XX^e siècle et « années folles » ; années 1960) évoquent-ils bien plus que le changement vestimentaire. Le projet consiste à travailler dans cette perspective sur ces moments de rupture, du XVI^e siècle à nos jours.

La première tâche consistera à compléter le travail de repérage visant à identifier l'irruption ou la disparition de formes vestimentaires ou d'autres éléments des apparences individuelles, la naissance ou la disparition d'un type de silhouette. Pour une part, les résultats de cet examen apparaissent déjà dans les histoires disponibles des pratiques vestimentaires ; mais au-delà de l'aspect descriptif, il y a lieu de discuter l'importance et la portée historique de ces changements.

Cette réflexion est inséparable d'une autre, qui pose le problème du temps propre aux phénomènes de mode. À son sujet, on confrontera les approches universitaires et muséales.

³³ Alain CORBIN, Jean-Jacques COURTINE et Georges VIGARELLO (dir), *Histoire de la virilité*, Le Seuil, 2011.

27

³⁴ Jean-Pierre LETHUILLIER, « La coiffe au XIX^e siècle : une figure du voile ? Réflexion sur l'exemple breton », *Les voiles dévoilés. Pudeur, foi, élégance...*, Colloque de l'Université de la Mode, Éditions Lyonnaises d'Art et d'Histoire, 2008, p. 36-45.

L'histoire des apparences faite dans le premier cas a été conçue dans le cadre de problématiques culturelles relevant du temps long, en privilégiant des sources classiques (texte ou image). Le temps court y est la cristallisation, souvent critique, de l'affrontement entre tendances séculaires. La recherche muséale, partant de l'observation directe des mutations et d'intervalles chronologiques resserrés, s'est au contraire éloignée depuis plus d'un demi-siècle d'un temps purement conjoncturel³⁵ pour s'interroger sur les « bricolages de la mode » : phases préparatoires au changement (franchissement d'un seuil technique ou économique ; distinction entre innovation et diffusion), réutilisations de formes plus anciennes réinterprétées par la mode, éventuellement superposées à l'innovation, etc.

Ce temps de la mode ne saurait être défini de manière uniforme du XVI^e au XXI^e siècle. Il dépend lui-même des définitions sociales de la mode, c'est-à-dire de ses prescripteurs : la cour, plus tard les marchandes de modes et les couturiers ; des influences étrangères, italienne et espagnole, plus tard anglaise, etc. ; de ses imitateurs, qui sont selon les époques à la cour, à la ville, dans les provinces, au-delà des frontières ; et de la rapidité avec laquelle les uns et les autres échangent les images créées. L'analyse des procédures, des mécanismes des changements est donc indispensable.

La problématique construite autour de la chronologie a une implication immédiate et fondamentale sur notre approche de l'histoire du corps et ces dossiers trop ignorés de la pudeur, de l'hygiène, du mouvement, etc. L'appréhension de sentiments et de comportements qui, au lieu d'évoluer imperceptiblement dans le temps long, sont susceptibles de mutations observables, est changée : ils en reçoivent un supplément d'épaisseur historique et les chances de l'histoire du corps à les intégrer sont augmentées d'autant. Surtout, leur histoire est désormais justiciable d'une chronologie construite à partir d'eux et non plus d'un cadre englobant qui leur est lié mais ne saurait être confondu avec eux.

IV. <u>La « trace » et l'archéologie du vêtement</u>.

Ce thème est, avec le précédent, une manière forte de fonder l'histoire des apparences sur les objets qu'elle nous a laissés³⁶. Il repose sur un double renversement de l'attitude envers ceux-ci. D'une part, au lieu de s'intéresser à des panoplies neuves et complètes, en tenant le reste pour « dépareillé », c'est au contraire vers les compromis passés avec les normes que l'attention est dirigée. Au lieu de trier les objets à partir de critères tels que leur caractère complet, leur identification claire à un pays ou un groupe social, le chercheur pose un regard attentif sur les formes « intercalées ». D'autre part, exploitant les collections des musées et tirant parti de la structure des bâtis initiaux, des renforts et des réparations, généralement dissimulés, des traces d'usage et de l'usure des pièces vestimentaires, quelles qu'elles soient, ou des objets qui ont servi à la préparation des apparences individuelles, c'est la face cachée de l'objet, qui ouvre sur des approches renouvelées des usages et des appropriations, que ce renversement fait passer au premier plan.

Il s'agit donc de constituer une véritable archéologie du vêtement et de développer des méthodes d'analyse qui n'ont jusqu'ici été essayées que de manière ponctuelle, sur tel vêtement rare et connu (pourpoint de Charles de Blois, XIV^e siècle, du Musée des Tissus à Lyon), sur tel

-

³⁵ Voir par exemple Madeleine DELPIERRE, *Costumes français du XVIII^e siècle, 1715-1789*, note 1, p. 1, catalogue de l'exposition du Palais Galliera, novembre 1954-janvier 1955.

³⁶ Cette approche s'inspire de la tracéologie, discipline développée par les archéologues de la préhistoire, qui consiste, par l'observation des multiples traces laissées sur les objets, à identifier les techniques de réalisation, les provenances des matériaux.

corpus particulier (les coiffes bourguignonnes du Musée de la Vie bourguignonne à Dijon³⁷).

Ce dossier pourra ultérieurement recevoir d'autres développements avec l'étude des matériaux et des techniques de fabrication (outillage comme ciseaux, aiguilles, fil ; ou confection, du patron aux piqûres, coutures, etc.). Nous savons que des points de piqûres ont disparu et que d'autres ont été sauvés de l'oubli de justesse (point de neudé en Bretagne). La standardisation des techniques de la confection appelle une enquête plus développée sur cette histoire des savoir-faire disparus³⁸.

Ce projet a deux enjeux principaux. Le premier est d'attirer l'attention non plus sur la norme mais sur la transaction passée avec elle, en laissant une place au quotidien et aux effets du temps. Le second est évidemment de développer l'histoire du corps en examinant les compromis intimes que les objets de l'apparence ont passés avec lui.

Ces quatre propositions visent toutes à atteindre les buts du GIS. Chacune d'elles développe cependant des aptitudes particulières à l'exploration de tel ou tel aspect :

- réfléchir sur les contenus problématiques et les mots qui les portent : tout le dossier de l'uniformisation (I) pose la question du rapport entre mode et apparences et exige une réflexion sur la définition des concepts, et éventuellement une redéfinition. Le travail effectué sur le temps de la mode (III) va dans le même sens.
- lier les histoires des apparences, du corps et des cultures visuelles : c'est tout le sens du thème consacré à l'uniformisation (I) ou de celui qui s'attache à l'étude du genre à partir des apparences (II).
- définir et expérimenter des méthodes : c'est notamment le cas lorsqu'il s'agit de repenser la chronologie de l'histoire des apparences à partir des objets eux-mêmes (III) ou lorsque toute l'étude est fondée sur l'archéologie expérimentale (IV) (ce qui impliquera les questions du vocabulaire).
- associer tous les types de chercheurs : universitaires, chercheurs des musées, restaurateurs de textiles, collectionneurs-chercheurs : cette pluridisciplinarité sera essentielle dans les thèmes du genre (II) et de la trace (IV). Ces mêmes questions, très proches à tous les sens du terme, de l'histoire du corps, contribuent à valoriser des aspects méconnus : pudeur et hygiène corporelle notamment.

.

³⁷ Voir *supra* les travaux de Christine Aribaud, Madeleine Blondel et Patricia Dal-Prà, note 18.

³⁸ Michèle BAUDRIER, « Techniques d'assemblage de différentes pièces de vêtements en Sarthe (1800-1860), dans Jean-Pierre Lethuillier (dir.), *Les costumes régionaux...*, op. cit., p. 305-311.

ANNEXE N°2

Sont Membres du GIS Apparences, Corps et Sociétés :

Universités, centres de recherche :

CERHIO, Centre de Recherches Historiques de l'Ouest, UMR CNRS 6258, Université Rennes 2, Université d'Angers

IRHiS, Institut de Recherches Historiques du Septentrion, UMR CNRS 8529, Université Lille 3 LARHRA, Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes, UMR CNRS 5190, Université Lyon 2

INHA, Institut National d'Histoire de l'Art, Paris

LAHIC-IIAC, Laboratoire d'Anthropologie et d'Histoire de l'Institution de la Culture, Institut Interdisciplinaire d'Anthropologie du Contemporain, École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris

POLEN, Pouvoirs Lettres Normes, EA 4710, Université d'Orléans

CRESAT, Centre de Recherches sur les Économies, les Sociétés, les Arts et les Techniques, EA 3436, Université de Haute-Alsace, Mulhouse

Université de Sienne

Université de Brescia

Université de Berne

Université de Dortmund

Akademie der Bildenden Künste, Vienne

Université Erasmus, Rotterdam

The Saxo Institute, Université de Copenhague

New Europe College, Bucarest

Université Heriot-Watt, School of Textiles and Design, Édimbourg

Université de Warwick

Université de Brighton, Dress History Collective

Université Laval, Québec

Ryerson University, Toronto

University of Notre-Dame, Notre-Dame, Indiana

Musées:

Musée des Arts Décoratifs, Paris

Musée de l'Armée, Paris

CNCS, Centre National du Costume de Scène et de la Scénographie, Moulins

MuCEM, Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, Marseille

Germanisches Nationalmuseum, Nüremberg

IEFSEM, Institute of Ethnology and Folklore Studies, Musée de l'Institut d'Ethnologie, Sofia

Victoria and Albert Museum, Londres

Musées de la Civilisation, Québec

Royal Ontario Museum, Toronto

Bata Shoe Museum, Toronto

ANNEXE 3

Sont nommés:

Directeur du GIS:

Jean-Pierre Lethuillier, Maître de conférences en Histoire moderne, Université Rennes 2, CERHIO UMR CNRS 6258.

Directeurs-adjoints du GIS:

Gabriele MENTGES, Professeur d'Anthropologie culturelle, Université Technique de Dortmund.

Denis Bruna, Conservateur du Patrimoine, Musée des Arts Décoratifs, Paris.

Commission permanente du 9 sept 2016 - Rapport n° 4

ANNEXE 4

Le montant annuel des cotisations est fixé à 250 euros.